

faute grave. Par sa cupidité sur les maîtres, il nous paraît avoir péché par l'exces contraire; il n'y avait pas un excès.

Ces fluctuations de la faiblesse à l'énergie ne proviennent pas un esprit bien équilibré, et ne révèlent pas chez le nouveau ministre cette possession de soi-même qui est la première et l'indispensable qualité de sa fonction.

C'est ce que plusieurs journaux ont reproché une note du *Mémorial diplomatique* sur les événements de la Russie et de l'Herzégovine, affirmant que l'insurrection n'a aucun caractère national, et que les révolutionnaires serbo-slaves entretiennent la révolte malgré les vœux des populations. Je dois vous mettre en défiance contre les assertions de ce journal, qui n'a absolument aucune autorité, et qui vacherise ses inspirations à l'ambassade d'Autriche. Des événements prochains vous prouveront que la lutte entre chrétiens et turcs est bien une guerre de races, une guerre de nationalités; et il me semble que si nous, français, devons faire des vœux pour un parti, c'est assurément pour les chrétiens, et non pour les turcs dont la décomposition gouvernementale est chaque jour plus accentuée et qui ont fait à leurs engagements vis-à-vis de leurs arrières français.

Le Théâtre-Lyrique s'est inauguré par un véritable succès. *Dimidi* a été salué par des applaudissements unanimes; c'est là, de la musique française, et l'auteur, qui n'a pas trente ans, M. Joncières, nous promet un maître. Voilà qui devrait bien stimuler un peu nos deux grandes scènes lyriques, l'Opéra et l'Opéra-Comique.

M. Alexander Stewart.

Le plus célèbre des négociants américains, le marchand princé, comme on dit aux Etats-Unis, M. Alexander Stewart, mourait il y a quelques semaines à New-York. Nous avons parlé de cette mort, comme tous les journaux du monde et particulièrement les journaux français heureux de donner à sa mémoire, un éclatant souvenir de reconnaissance. On sait qu'à l'issue de la guerre franco-prussienne, alors qu'on se préparait à organiser des souscriptions pour venir en aide à nos classes pauvres, M. Stewart offrait spontanément un steamer, et l'expédition en France, chargée de quatre mille barils de farine, à titre de présent sympathique. Ce précieux secours était spécialement destiné aux ouvriers de nos grands centres industriels. Nos deux villes de Roubaix et Tourcoing en eurent leur part... Cinq cent barils de farine furent envoyés à Roubaix.

Voici la lettre que M. le maire de Roubaix adressa à M. A. Stewart pour le remercier de son généreux envoi:

M. A. Stewart et Cie. à New-York
Voilà un grand service que vous nous avez rendu en nous offrant spontanément un steamer, et l'expédition en France, chargée de quatre mille barils de farine, à titre de présent sympathique.

Comme tous les esprits soumis à de grands événements, placés dans des situations particulières de fortune, M. Stewart croyait au *fatum*. « Croyez-vous à la chance, lui demandait-on un jour? Certes, répondit M. Stewart, il y a des personnes qui n'ont pas de chance, je vendis quelquefois des marchandises à des gens qui perdent sur tous les articles, et d'autres au contraire, qui gagnent toujours beaucoup. » Lorsque M. Stewart avait son premier magasin à Broadway, une vieille femme vendait des oranges devant sa boutique, M. Stewart s'imagina que toute sa prospérité dépendait de cette vieille marchande d'oranges, et quand il transporta ses magasins dans un autre

pour faire un beau mariage. Gustave Crotale avait eu deux duels heureux, en ce sens qu'il tua l'un de ses adversaires et blessa l'autre grièvement. Il semblait toujours craindre qu'on l'insultât, et son regard provoquait souvent.

Il était toujours beaucoup de grands hommes, et recevait des billets gracieux de toutes les femmes qui ont la prétention d'avoir un salon. Jean de Falais comptait énormément sur lui. Un journal sans chronique intime, cancanière, sachant ce qui se passe derrière l'œil-de-boeuf de la bourgeoisie, de la finance et de la noblesse, perd la moitié de son attrait. On gagne beaucoup d'argent à ce métier, difficile mal son apparence aisée. L'esprit s'éteint vite à force d'être trop aigu.

Le littérateur qui se vante à ce genre spécial vend au détail une intelligence suffisante pour produire quelques bons livres. Il est donc juste qu'on le rétribue largement, et qu'il économise la renommée perdue.

Gustave Crotale ne se faisait aucune illusion à ce sujet. Il savait fort bien qu'on vidait son sac, selon l'expression des chevaliers de l'écrierie, à raconter les petites mystères de la vie de Paris, mais il se ménageait la félicité d'être d'une union avec une

Alexander Stewart émigra en Amérique, et vint s'établir à l'académie de Bagg comme professeur. Trois ans après il était rapatrié à Belfast sa ville natale, par la mort de son père, mais il restera bien-tôt à New-York où il fonda dans Broadway, au moyen du petit héritage paternel, un magasin de dentelles d'Irlande. Ce fut le germe de sa prospérité fortunée. L'année même de son installation il épousait la fille d'un notable commerçant de la ville, Mlle Clinch, dont il eut deux enfants morts en bas âge.

Lorsqu'il entra dans les affaires, établi dans son petit magasin de dentelles au Broadway, M. Alexander Stewart travaillait de quinze à dix-huit heures par jour; il était, dit un journal américain, tout à la fois, son comptable, son vendeur et son concierge; mais avec l'activité et l'énergie qu'il déploya, son but fut atteint. En commençant les négociations commerciales, il se posa deux règles dont il ne se départit jamais: n'avoir qu'un prix et dire la vérité aux acheteurs. Il fut ainsi l'inventeur du prix fixe, système adopté depuis lui, par tous les commerçants de l'Europe. Son esprit pratique a créé également ce que nous appelons, la hiérarchie du rayon; chez lui les rayons ont leurs chefs, leurs sous-chefs, leur administration centralisée par les caisses. Tous les commerçants ont compris l'importance de ces détails pour la prospérité du commerce.

Il fit construire, en 1845, toujours dans le Broadway, en face même du magasin où il avait débuté, le magnifique établissement tout en marbre dont les installations et la savante administration firent dans les affaires du commerce de détail de New-York, une véritable révolution. En 1862, il faisait élever, dans la quatrième avenue près du Broadway, un bâtiment plus superbe encore; le plus vaste et le plus remarquable en son genre qui existe dans le monde entier.

Là, se meuvent et travaillent avec un ordre admirable et une discipline tout militaire, plus de 2,500 employés ou ouvriers parmi lesquels on compte 800 femmes. Les deux étages supérieurs sont disposés en atelier de couture et de confection. Dans l'un, sont les ouvrages à la main, dans l'autre fonctionnent 400 machines à coudre mises en mouvement par un moteur à vapeur. Une immense salle à manger est installée avec un matériel et des appareils très-bien entendus; les ouvrières y préparent le thé et les collations, les employés y prennent leurs repas.

Des succursales de ce colossal établissement existent à Boston et à Philadelphie. Des comptoirs d'achats ont été établis en Europe; M. Stewart a fondé des maisons de premier ordre à Paris, à Lyon, à Berlin et dans plusieurs villes d'Angleterre.

Pendant sa longue carrière M. Stewart a eu le rare mérite de savoir choisir ses collaborateurs et ses intéressés. La plupart d'entre eux: hommes d'une capacité et d'un zèle hors ligne, explique dans une certaine mesure l'admirable fonctionnement de cette œuvre sans pareille. Remarque singulière: La maison Stewart n'eut jamais d'enseignes. Ce fait attira l'attention d'une dame qui lui en demanda un jour, la raison: A bon vin point d'enseigne, répondit le célèbre négociant. Nous croyons que son amour de l'art y était aussi pour quelque chose, il ne voulait pas altérer la beauté de ses magasins-palais par des affiches plus ou moins bizarres.

Comme tous les esprits soumis à de grands événements, placés dans des situations particulières de fortune, M. Stewart croyait au *fatum*. « Croyez-vous à la chance, lui demandait-on un jour? Certes, répondit M. Stewart, il y a des personnes qui n'ont pas de chance, je vendis quelquefois des marchandises à des gens qui perdent sur tous les articles, et d'autres au contraire, qui gagnent toujours beaucoup. » Lorsque M. Stewart avait son premier magasin à Broadway, une vieille femme vendait des oranges devant sa boutique, M. Stewart s'imagina que toute sa prospérité dépendait de cette vieille marchande d'oranges, et quand il transporta ses magasins dans un autre

princesse russe compromise, ou une orpheline riche de sa dot et d'une sentimentalité développée. Il était, du reste, complètement livré à l'influence d'Ovide Caldi, qui se trouvait alors à la tête d'un de ces groupes littéraires formant une école qu'on pourrait appeler celle de la ciselure rimée. Ovide, chargé par Jean de Falais d'écrire les articles beaux-arts, de rendre compte des expositions de peinture, et de composer des biographies d'artistes, ne pouvait manquer d'assister au dîner du fondateur du *Progressiste*. C'était un homme étrange qu'Ovide Caldi.

Sa jeunesse s'était brusquement éteinte dans les demi-succès de livres appréciés des amateurs, des faiseurs, des gens du métier; mais sa réputation se circonscrivait à Paris, et la province ne connaissait pas même son nom.

(A suivre).

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la 179^e livraison (6 mai 1876). — TEXTE: La Bannière bleue, par Léon Cahun. — La mort et la Falaise, par Ch. Schiffer. — L'héritage? par Mme Colomb. — Christ-hospital. — Comment on fait vivre les plantes dans les appartements, par H. de la Blanchère. — A travers la France. — Béarnais, par A. Saint-Paul. — Dessins de Lix, Benoist, etc. Bureaux: la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

quartier, il prit lui-même l'éventail de la pauvre marchande pour la placer devant son nouvel établissement. M. Alexander Stewart aimait la France, ses généreuses donations après nos désastres en font preuve. Il recevait la visite de nos artistes les plus distingués. Ses galeries de peinture sont garnies de tableaux achetés à Paris. Dératément il payait 300,000 francs la toile de Meissonnier, intitulée: 1807.

Il laisse un testament par lequel, il fait de sa femme son légataire universel. Sa maison qui continuera à fonctionner est placée sous la direction d'un de ses intimes amis, le jeune Hiltin, auquel il donne en rénumération un million de dollars. M. Stewart n'a consacré en mourant aucune somme à de bonnes œuvres, mais dans une lettre du 29 mars 1875, il charge sa femme de faire, à ce sujet, ce qu'elle jugera convenable.

Ajoutons que la maison Stewart entretenait des relations suivies avec la place de Roubaix, où elle faisait chaque année un chiffre d'affaires considérable. NOX.

BULLETIN ECONOMIQUE

BOURSE DE PARIS

Variations des Cours du samedi 22 avec ceux du samedi 29 avril

VALBURE	Cours du samedi 22	Cours du samedi 29	Différence
A terme	67.95	67.05	0.90
3% ex-cou.	105.375	105.05	0.325
5%	105.375	105.05	0.325
B. de France	3330	3395	65
» Paris	1037.50	1040.	2.50
Credit loc.	7.40	7.20	0.20
» mobil.	171.25	170.	1.25
Soc. génér.	525.	527.50	2.50
Est	549.50	548.	1.50
Lyon	960.	955.	5.
Midi	742.50	738.75	3.75
Nord	1240.	1230	10
Orléans	590.	582.50	7.50
Quatre	1117.50	1115.	2.50
S. et G.	732.50	716.25	16.25
Italie 5%	72.10	71.40	0.70
Mob. espag.	545.	551.25	6.25
Ch. Lomb.	183.75	202.50	18.75
» Autric.	502.80	507.50	4.70
Comptant			
3% ex-cou.	67.95	67.10	0.85
5%	105.375	105.10	0.275
4 1/2	97.15	95.25	1.90
Ville 1869	363.75	361.25	2.50
» 1871	348.	340.50	7.50
Act. d'Etat	527.50	525.	2.50
Obli. 3%, Est.	321.75	318.50	3.25
» Lyon	325.	323.	2.
» Midi	318.	314.50	3.50
» Orléans	320.50	318.	2.50
» Vendée	248.	247.	1.
Obli. 1869	245.	240	5.
» (dit)	147.50	146	1.50
En banque			
2% ex-cou.	147.16	143.16	4.
» ex-cou.	13.96	13.16	0.80
5% Turc	12.55	12.60	0.05
Turc nouv.			
Extr. 1873	218.75	217.75	1.
6% Pérov.	92.	91.75	0.25

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Une revue de toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Roubaix, a été passée par le colonel, hier matin, sur la place du nouvel Hôtel-ville à Tourcoing. Plusieurs manœuvres ont été exécutées.

On sait qu'aux revues d'appel de l'armée territoriale, un certain nombre d'hommes ont fait défaut. La gendarmerie ouvre une enquête à ce sujet. Un rapport sur les motifs allégués par les manquants sera dressé. Des punitions sévères leur seront appliquées s'ils ne peuvent justifier convenablement leur absence.

Voici le texte de la pétition que se proposent de signer les catholiques du Nord au sujet de la liberté de l'enseignement supérieur:

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, Vous êtes saisis d'un projet qui menace les droits consacrés par une loi récente au profit de la liberté de l'enseignement supérieur. Dans ces circonstances, c'est un devoir pour nous, comme catholiques, comme pères de famille, comme citoyens, de vous faire parvenir nos réclamations.

« Comme catholiques, nous nous félicitons de voir la loi qu'on attaque rendre implicitement hommage au droit imprescriptible de l'Eglise qui a mission d'enseigner les peuples.

« Comme pères de famille, nous n'ignorons pas moins heureux de penser que désormais nos enfants pourraient parcourir toute la carrière de leurs études, sans être exposés à l'enseignement de doctrines pernicieuses pour leurs âmes et fatales à la société.

« Comme citoyens, nous devons croire que justice étant accordée dans une certaine mesure aux vœux légitimes d'un grand nombre de Français, les droits qui leur étaient enfin reconnus resteraient hors de toute atteinte.

« Faut-il ajouter que le respect qui est dû à la propriété devait également nous servir de garantie contre de nouvelles atteintes à nos droits? En effet, sur la foi de la loi nouvelle, des terrains ont été acquis et des constructions se sont élevées dans le but d'appliquer les effets de la loi. Or, aujourd'hui, les milliers de catholiques qui ont largement souscrit pour cette œuvre ne seraient-ils pas victimes d'une véritable spoliation si l'on venait à détruire, avant même qu'on en ait pu faire l'expérience,

la loi qui a servi de base pour fonder ces établissements?

« Tel serait, messieurs, l'effet déplorable de l'abrogation des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875: aussi avons-nous la confiance que vous ne voudrez pas vous associer au projet que demande cette abrogation. L'honneur même du nom français est intéressé à ce qu'une loi sollicitée depuis trente ans, mûrement étudiée par les hommes les plus compétents et longuement discutée à trois reprises, ne soit pas aussitôt modifiée que volée.

« C'est par le souci de cet honneur, c'est par le sentiment de la justice, c'est pour obéir au cri de nos consciences que nous vous demandons de repousser un semblable projet. »

Les examens pour les officiers de santé ont eu lieu jeudi et vendredi, à l'hôpital St-Sauveur à Lille. Ont été proclamés: MM. Remaux, Hardy, Toffart, Delanoy, Poulet, Ghisgard. M. Ghisgard est âgé de 70 ans.

L'état de Henri Samiez, blessé par une voiture au coin de la Grand-Place, à Lille, est loin de s'améliorer. La fièvre ne le quitte pas.

L'administration des tramways de Lille, pour assurer la régularité parfaite du service, vient de faire poser par M. Devienne, horloger à Lille, des cadrans électriques à ses bureaux et écuries de la rue Vauban.

On se rappelle que M. Devienne avait fait à la ville l'offre de la pose et l'entreti en gratuits d'un nombre assez considérable de ces cadrans. Nous ignorons les motifs qui ont pu empêcher jusqu'à ce jour les édiles lillois de profiter de ce don généreux.

Un accident des plus tristes vient de se produire à Tourcoing.

Samedi, la petite Sidonie S..., enfant de 17 mois, jouait dans la cour de la maison qu'habitent ses parents. Elle faisait surnager et tourner dans une cuvette contenant un peu d'eau, plusieurs objets en papier. Vouant ressaisir un des jouets qui allait au large, l'imprudente enfant, se pencha sur le bord de la cuvette, perdit l'équilibre et tomba, tête la première, dans l'eau.

Quand on la releva, elle était morte. L'eau montait dans la cuvette, à une hauteur de 6 centimètres c'en fut assez.

Un médecin fut appelé en toute hâte, mais l'asphyxie était complète, il ne put que constater la mort.

Deux beaux coupons d'étoffes étaient la propriété de Mme Julie D..., une dévideuse de la rue Sainte Elisabeth; Marie K... s'en empara et en fit monnaie au moyen du Mont-de-Piété.

Voici comment Marie K... s'y prit pour escroquer l'étoffe enlevée. Les coupons étaient chez la sœur de Mme Julie D..., la voleuse se présenta à son domicile, envoyée, disait-elle, par Mme Julie D..., pour recevoir les coupons... La sœur sans méfiance donna l'étoffe.

Un jeune bobineur, âgé de 12 ans, Louis Leroux, vient d'être arrêté sous l'inculpation de deux petites escroqueries.

Le précoce filou, d'une part, s'est approprié une pièce de deux francs appartenant à une pigurière; de l'autre il a soustrait une vingtaine de sous à la femme W..., ménagère.

C'est peu, mais c'est un délit dont Louis Leroux sera puni en conséquence.

Deux gamins dévalisaient, dans la journée d'hier, les beaux lilas du Square sans vergogne. Ils allaient se retirer les mains pleines de thyrses, quand un agent de police survint, fit déposer les bouquets, et dressa procès-verbal.

Nos deux petits bonshommes et ceux qui voudraient exécuter le même acte apprendront par là, ce qu'il en coûte à dépréder les jardins publics.

Un couple de mendiants en exercice a été arrêté, dans la journée d'hier. Il se compose d'un vieillard de 64 ans, Jean-Louis Debouvière, et d'une jeune fille, Céline Delverve, 24 ans. Ils ont été conduits à Lille.

Dans son audience de samedi, la troisième chambre du tribunal de Lille a prononcé de nouvelles amendes de 1 à 5 francs contre des industriels de Lille, Quenoy, Roubaix, etc., pour défaut d'observation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Un ancien facteur, nommé G..., puis mineur aux fosses de Liévin, avait été logé il y a deux ans, chez un camarade auquel il était redevable d'une trentaine de francs. Il lui avait, en conséquence, laissé sa mallo en garantie.

Deux années s'étant écoulées sans que G... vint le payer, le dépositaire de la mallo résolut de l'avertir pour voir ce qu'elle contenait; mais, à sa grande surprise, il y trouva que des cartons de min et un certain nombre de lettres, la plupart d'écrits, et datant de 1871 et de 1872. A cette époque, en effet, G... avait été attaqué comme facteur au bureau de Lens, et qu'il

eut fort à se plaindre de son service: il était même à la veille d'être destitué lorsqu'il donna sa démission.

Rien ne prouve, croyons-nous, que des lettres trouvées en sa possession aient contenu de fausses ou des valeurs: il est probable que cet employé fût l'un des dépositaires pour s'éviter la peine de les porter.

Il n'en aura pas moins à répondre à la justice du délit qu'il lui est imputé et qui se complique du vol de cartons liés à la Compagnie de Liévin.

Il est fort heureusement que cette quantité de poudre — deux de ces cartons contenant chacune deux kilos de dynamite — n'ait pas causé d'accident chez le dépositaire de la mallo.

Sameli s'est dévoué devant le tribunal correctionnel de Valenciennes un procès qui a vivement frappé la population par la gravité des faits qui ont été révélés au cours des débats.

Huit employés du chemin de fer du Nord étaient accusés de nombreux détournements de marchandises au détriment de la Compagnie, accomplis sur une grande échelle depuis plus d'un an. Ils avaient établi une sorte d'entente avec le public, et y déposaient le produit de leurs vols, tels que: bijoux, objets spiritueux et même plusieurs barriques de vin.

Ont été condamnés: Lejeune, Blanchin, Blanchart, Poret, employés, et le chauffeur Poutilly, à trois mois d'emprisonnement; Saint-Germain, à huit mois; H..., chauffeur, a été acquitté.

Etat civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Olympe Vees, fille d'Agreste Léopold, rue du Chi n-Piété. — Sidonie-Marie Stripek, un an et demi, fille de Charles-Louis Steink rue Hanin-Vois.

du 7. — Hortense Vercauter, 14 ans 3 mois, fille de Jean-François Vercauter, rue Familart. — Anne-Joseph Bray, 59 ans, 10 mois, veuve de Hector-Joseph Mulier, rue Chénou-Houpline.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mai. — Hélène-Bianche Mathon, rue du Cour-Joyeux. — Marie-Burgonie Lemaire, rue Fin-de-la-Guerre. — Jeanne-Flore Florin, rue de la Blanche-Porte. — Adèle Mathon, rue du Tilleul. — Marguerite-Marie Bourgeois, rue de la Croix-Rouge. Melleville, rue des Parvouses. — Louis Ladoussé, rue Mont-Benoit.

du 7. — Moïse-David Hellebecque, rue de la Font. — Hermès-Jean-Baptiste Noutans, au Pont-de-Neuville. — Eugène Vlieghe, aux Phalépiens. — Alfred-Aug. Tiberghien, rue du Sentier.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SEGARD-DESCAT, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ANNE-CONSTANCE-JOSEPH DESCAT, veuve de M. FRANÇOIS-JOSEPH SEGARD, décédée à Roubaix, le 7 mai 1876, dans sa 79^e année, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de vouloir bien assister au convoi et service solennel qui auront lieu le mercredi 10 mai 1876, à 8 heures 3/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de se rendre à la maison mortuaire, rue d'Archieville, 64.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame FÉLIX-SOPHIE DELPLANQUE, épouse de Monsieur PHILIPPE DELPLANQUE, décédée à Roubaix, le 5 avril 1876, à l'âge de 59 ans et 2 mois. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame ELISA DELFORTRIE, épouse de Monsieur PHILIPPE DUQUENNOY, décédée à Roubaix, le 7 avril 1876, à l'âge de 61 ans et 4 mois. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Dame JULIE SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DIVE-GER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu.

une consommation loyale qui satisfaitrait la viande à un prix raisonnable, lui de l'institution de leur établissement.

La société des chauffeurs-conducteurs établie rue du Chemin de fer, (à l'ancienne Lilloise), prévient les industriels, manufacturiers et fabricants que, par suite de la décision prise au siège de la société, toute maison ayant force motrice et se servant d'un tel appareil, sans chauffeur ou conducteur, peut s'adresser au siège de la société pour en faire l'acquisition à son placement.

Tout industriel voulant jouir des avantages de la société, doit adresser au siège de la société, une lettre dans laquelle il indique le nombre de machines à vapeur, le nombre de chevaux de la société, et le nombre de machines à vapeur.

Une boîte aux lettres placée dans l'annuaire recevra les demandes de renseignements.

Un secrétaire spécialement chargé du placement des hommes se mettra à la disposition des demandeurs.

Les arrangements se font entre patrons et ouvriers.

Le but de la société est de remédier aux inconvénients produits dans les établissements industriels par l'absence de chauffeur ou de conducteur indispensable.

Depuis longtemps déjà des sociétés de ce genre existent à Mulhouse, Rouen, Ste-Marie-aux-Mines, etc. L'importance manufacturière de Roubaix nécessitait une institution semblable.